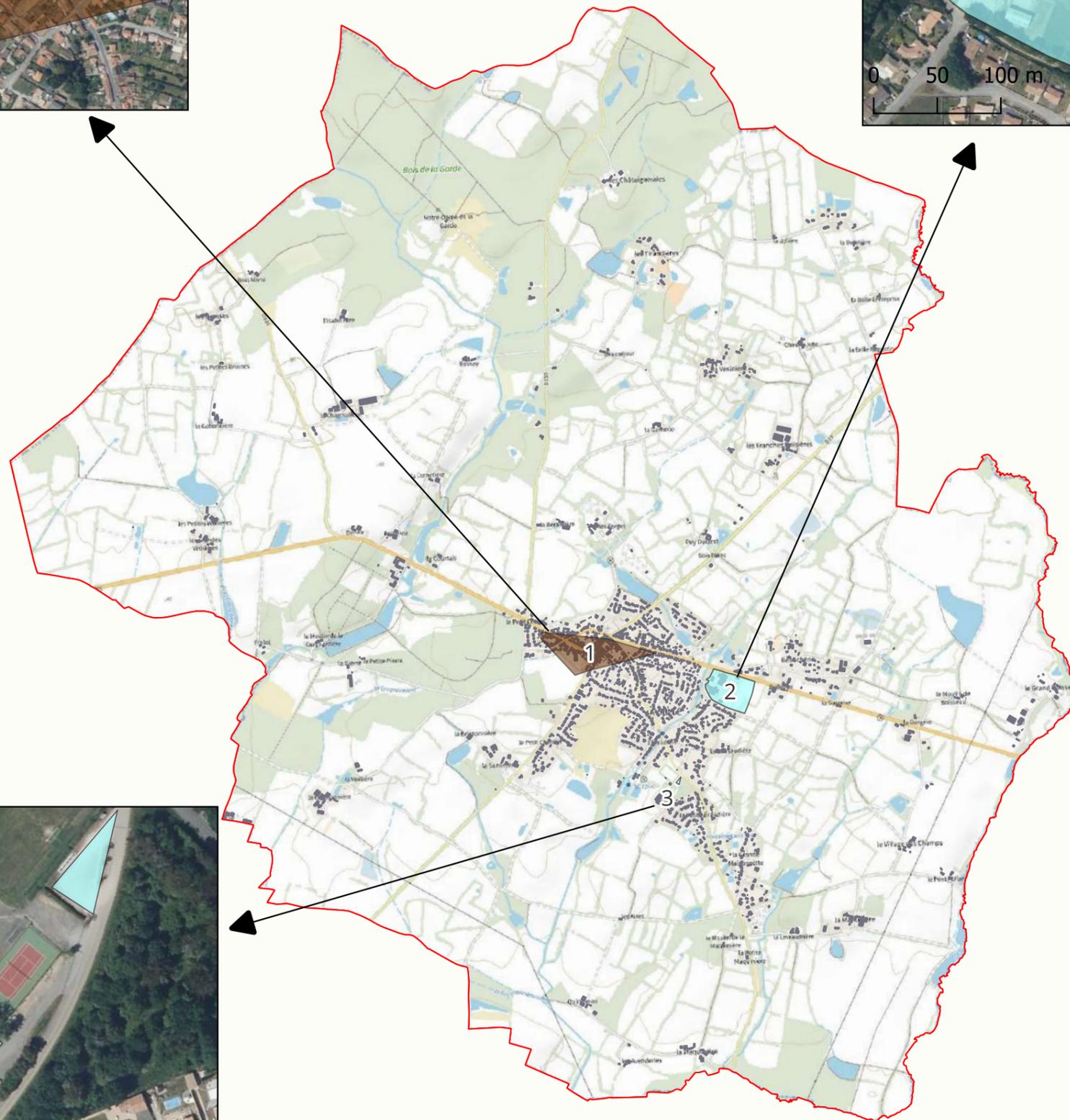


# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Avrillé



## Légende

- L'ensemble des bâtiments existants ou à construire, régulièrement autorisés sur la commune sont définis comme Zones d'Accélération pour :
  - Solaire photovoltaïque en toiture
  - Solaire thermique
  - Géothermie de surface
  - Bois-énergie

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE en OMBRIERES

RÉSEAU DE CHALEUR

Limites communales

Plan IGN

Photo aérienne 20 cm IGN 2022



Date : Juin 2024  
Réalisation : service SIG



0 0,75 1,5 km

Numéro sur la carte	Nom	Détail de la filière	Usage du sol	Puissance installable	Potentiel de production	Commentaire
1	Réseau de chaleur	Bois énergie ou géothermie	Artificialisé			
2	ZAE La Belle Etoile	Solaire photovoltaïque en ombrières	Artificialisé			
3	Parking du stade	Solaire photovoltaïque en ombrières	Parking	225 kWc		